



D'après le "New York Times", cette transaction à l'amiable aurait été signée avant un volet de procédure civile jeudi prochain.

Dominique Strauss-Kahn et Nafissatou Diallo, la femme de chambre qui l'accusait d'agression sexuelle à New York, seraient parvenus à un accord financier, qui, s'il est signé, mettra fin à 18 mois d'une formidable saga judiciaire aux États-Unis. Selon le New York Times, citant une source non identifiée connaissant le dossier, l'ancien patron du Fonds monétaire international (FMI) et Nafissatou Diallo sont "tranquillement parvenus à un accord" qui doit cependant encore être signé.

Le juge Douglas McKeon, en charge de la procédure civile au tribunal du Bronx à New York, s'est refusé à tout commentaire sur cette annonce, tout comme les avocats de Nafissatou Diallo et de Dominique Strauss-Kahn. Mais le juge McKeon a confirmé qu'une rencontre pourrait avoir lieu "dès la semaine prochaine" au tribunal du Bronx. "Il pourrait y avoir une session au tribunal dès la semaine prochaine", a-t-il déclaré. Aucun détail n'a filtré sur le montant de cet accord négocié ou ses modalités. Les règlements financiers à l'amiable, qui évitent d'aller en procès, sont extrêmement fréquents dans les procédures civiles aux États-Unis. Leurs montants peuvent se chiffrer en millions de dollars.

### **Procédures indépendantes**

Nafissatou Diallo, 33 ans, avait porté plainte au civil contre DSK le 8 août 2011, pour obtenir des dommages et intérêts. Elle l'accusait de l'avoir contrainte à une fellation dans sa suite du Sofitel le 14 mai précédent. Dominique Strauss-Kahn, 63 ans, a reconnu une brève relation sexuelle "inappropriée" avec la femme de chambre guinéenne qu'il ne connaissait pas, mais a démenti toute violence ou contrainte. En mai, le juge McKeon avait refusé de classer l'affaire, comme le demandaient les avocats de DSK qui faisaient valoir une immunité diplomatique. Depuis, la procédure semblait au point mort.

Le juge McKeon, qui préside un tribunal qui croule sous les dossiers - 27 000 pour 27 ou 28

## **DSK- Vers un accord à l'amiable avec Nafissatou Diallo**

Écrit par LE POINT

Vendredi, 30 Novembre 2012 11:21

---

juges - est un grand adepte des accords négociés. Et il n'avait pas caché qu'il traiterait ce dossier comme tous les autres. "Cette affaire ne fait pas exception. Nous ferons la même chose que pour n'importe quel autre dossier civil", avait-il dit au printemps. Dans son tribunal, 90 % des plaintes au civil se soldent par un accord amiable. La plainte au civil de la femme de chambre était indépendante de la procédure pénale engagée après son agression présumée. Cette procédure pénale avait été abandonnée le 23 août 2011, le procureur ayant des doutes sur la crédibilité de Nafissatou Diallo en raison de mensonges répétés sur certains aspects de sa vie. Mais les deux procédures étant indépendantes, la plainte au civil s'était poursuivie.

### **L'autre affaire**

Si l'accord est confirmé, l'ancien patron du FMI en aura fini avec ses ennuis avec la justice américaine, qui l'avaient contraint à démissionner du FMI le 18 mai 2011 et avaient mis fin à ses ambitions présidentielles en France. Il s'est depuis également séparé de sa femme, Anne Sinclair, au printemps dernier. Nafissatou Diallo, qui élève seule une adolescente, n'a jamais retravaillé depuis sa rencontre avec DSK. Elle avait dénoncé dans sa plainte au civil une agression "violente et sadique", qu'elle avait racontée dans une interview télévisée.

S'il réussit à fermer son dossier judiciaire américain, DSK reste mis en examen en France, de l'affaire dite du Carlton qui porte sur l'organisation de soirées libertines avec des prostituées. Ses défenseurs ont demandé la nullité de la totalité de la procédure, et notamment l'annulation de la mise en examen de leur client pour proxénétisme aggravé en bande organisée. La justice doit se prononcer le 19 décembre.

### **Le Point**